

Concours de nouvelles « La morterolaise »

Article 1 : L'association « Les Créations Morterolaises », en partenariat avec *La commune de Mortroux, le Centre Régional du Livre du Limousin et les éditions Edilivre...*) organise un concours de nouvelles. Ce concours est ouvert du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015. *Le thème est libre*

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones amateurs quel que soit leur âge. La participation est gratuite. Aucun genre particulier n'est demandé, hormis celui de respecter les règles de la nouvelle (1).

ARTICLE 3 : Le manuscrit sera intégralement dactylographié. La nouvelle ne devra pas excéder 6 pages et 10 000 signes, police Times New Roman corps 12, en double interligne. Les pages numérotées seront reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture et sans réglette.

Chaque auteur ne peut envoyer qu'une nouvelle. Les noms, adresse, mail, numéro de téléphone et date de naissance de l'auteur et le titre de la nouvelle seront inscrits sur une feuille indépendante, mise sous enveloppe. *Cette enveloppe ne sera ouverte, qu'après la délibération du jury qui prendra ainsi connaissance de l'identité des participants.* Chaque page du manuscrit devra comporter, en haut, à droite le titre de la nouvelle. Les manuscrits ne seront pas renvoyés aux auteurs. Le jury apportera une attention particulière, outre le contenu, à la présentation des textes, au respect de l'orthographe et de la grammaire.

ARTICLE 4 : Les nouvelles ne devront jamais avoir été publiées, quel que soit le support (recueil, revue, journal, autoédition, Internet...), ni primées à un autre concours.

ARTICLE 5 : Les manuscrits seront envoyés de deux façons, par courrier et par mail :
1. dix exemplaires à l'adresse suivante pour le 31 mars 2015 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) :

Concours de nouvelles - Hôtel de ville - 58 Grand Rue 23220 Mortroux
Toute enveloppe non suffisamment affranchie sera refusée.

2- un envoi par internet à l'adresse suivante pour le même délai du 31 mars 2015 :
- salondulivremorterolais@gmail.com.

ARTICLE 6 : Edilivre offre au 1^{er} prix du concours l'édition de son propre livre ainsi que la création de sa couverture. L'auteur aura un an pour faire éditer son livre à compter de la date des résultats du concours. L'auteur signera auprès de l'éditeur un contrat de publication.

Edilivre éditera un recueil de nouvelles à l'image du concours uniquement composé de textes ayant participé au concours. Selon le nombre de participants et la longueur des textes, le recueil contiendra les 25/50/75/100 premières nouvelles du concours. Ce recueil de nouvelles sera mis en vente sur les principaux libraires en ligne : Amazon, Fnac.com, Alapage, Edilivre.com (liste non contractuelle et non exhaustive)... également auprès de la base Dilicom. Edilivre s'engage à offrir la création de la couverture du recueil. Edilivre n'offrira pas de relecture ni de correction du recueil.

Les prix seront remis lors du salon du livre de Mortroux, le 26 juillet 2015.

Chaque lauréat sera informé par courriel du résultat. Il aura jusqu'au 15 août pour faire parvenir à l'organisateur les pièces nécessaires à l'édition de sa nouvelle (Attestation destinée à Edilivre, texte au format Word). Une adresse courriel valide devra être fournie.

L'ensemble des textes des participants sera mis à la disposition des lecteurs de la bibliothèque municipale.

Les lauréats seront prévenus individuellement. Le résultat du concours de nouvelles sera disponible sur le site de la commune de Mortroux à partir du 26 juillet 2015. Les résultats du concours feront l'objet d'une communication dans la presse départementale. Par leur participation au concours, les auteurs autorisent les organisateurs à publier leurs textes et à mentionner leurs noms dans tout support concernant la promotion et la publicité de ce concours. Les lauréats et participants renoncent également aux éventuels droits d'auteur.

ARTICLE 7 : Le jury désigné pour départager les nouvelles est souverain. Les différents membres le composant ne peuvent participer au concours. Le jury sera composé de représentants de la commune, des associations locales, de professionnels des médias. Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix spéciaux.

ARTICLE 8 : La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent et de régler souverainement tout litige.

(1) La nouvelle n'est ni un récit, ni une légende, ni un conte, ni un roman réduit. Le thème libre ou imposé doit être original et le titre sera choisi pour ajouter du sens ou du suspense au texte sans en révéler la teneur. Une nouvelle accroche le lecteur dès les premières phrases. Dans une nouvelle, l'espace lieu est bien défini et restreint. De même, on ne trouve que peu de personnages en prise directe avec l'intrigue. Ce sont des personnages crédibles (sauf genre fantastique) avec les traits de caractère essentiels pour l'histoire. L'espace temps se déroule également dans une période assez courte (hormis d'éventuels flash-back). Le rythme sera rapide et précis.

La chute, ouverte et fermée, sera un des éléments clés du dénouement. Il pourra s'agir d'une narration, d'un monologue, d'un récit ou des différents styles mélangés.

